Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 11 juillet 2024

Présents : Yves CHAUVIN, Jean Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Marc LIOTARD, Jérôme ROUX, Alain BERHAULT
Procuration : Colette LORME à Alain BERHAULT
Absente : Marie-Chantal MARCEL

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h00

Jean Paul FAURE est désigné secrétaire de séance.

Signature de la feuille de présence : 18h04

Le conseil débute par une minute de silence en hommage à Michel Gleyze

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 13 mai 2024
Adopté à l'unanimité

M. le Maire annonce deux délibérations supplémentaires :
- Décision modificative du budget Eau et Assainissement.
- Tour d'Alençon - Lancement d'une consultation pour une étude de diagnostic et un marché de maîtrise d'œuvre

1 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
La Commune de Roche Saint Secret – Béconne s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.
A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Deux questions sont posées :
- Que se passe-t-il s'il n'y a plus d'électricité ? Dans ce cas, nous disposons d'autres moyens d'alerte : mégaphone, déplacement sur le terrain.
- Qu'en est-il des pastilles d'iode en cas de contamination nucléaire ? Un courrier de la préfecture a prévenu le Maire qu'il y a des pastilles en stock dans deux lieu (non révélés) du département, charge à lui de les récupérer si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2 - Création d'un emploi permanent à temps non complet
M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :
- L'accueil au public
- La gestion des dossiers d'urbanisme
- La gestion de l'Etat-Civil
- La gestion de la communication municipale…

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de C1 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 14/35e.
M. le Maire présente la fiche de poste.

Une question est posée : le temps de travail hebdomadaire de 14 heures correspond-il à une demande de l'agent ou une décision municipale ? Ce temps de travail résulte d'un accord entre l'agent qui souhaite un travail à temps partiel et la mairie qui n'a pas de besoins de travail plus importants et pas de budget pour rémunérer un temps de travail plus important.
Adoptée à l'unanimité

3 - SAS Centrales Villageoises de la Lance – Mise à disposition de la parcelle B 702 et des servitudes associées pour une durée de 30 ans

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'autoconsommation collective sur la commune (Parcelle B 702 situé aux abords de la station d'épuration) devant bénéficier aux habitants, à la collectivité et aux entreprises et exploitations agricoles. Ce projet, porté par la SAS des Centrales Villageoise de la Lance, comprend la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et l'organisation d'une opération d'autoconsommation collective.

Le projet consisterait en :

- La réalisation d'une centrale au sol pour une puissance injectée sur le réseau de 250 kVA (pour une puissance crête de 300 kWc) comprenant environ 700 panneaux (soit une surface d'environ 1 400 m²) sur un parc clôturé (intégration paysagère et environnementale du projet à prévoir) avec un raccordement au réseau en basse tension sur un poste de transformation HTA/BT à créer
- La mise en place d'une opération d'autoconsommation collective avec la SAS des Centrales Villageoises de la Lance comme Personne Morale Organisatrice (PMO) donnant priorité à la commune et aux consommateurs de la commune étendue aux territoires voisins. Le surplus de production (non consommé localement par les participants à l'opération) pourra être vendu à un opérateur « fournisseur d'énergie ».

Discussions :

- M. le Maire informe le conseil qu'il a eu l'assurance par conversation téléphonique que la chambre d'agriculture, considérant que cette parcelle n'a pas de vocation agricole, enverra un courrier manifestant un avis favorable au projet.
- La D.D.T. est dans l'attente du dossier. Il y a eu une perte de temps, la SAS et la mairie ayant compris que la DDT devait indiquer son accord au démarrage du dossier préalablement et la DDT attendant de recevoir les éléments du dossier.
- Concernant l'accès, c'est ENEDIS qui aura à gérer la pose d'une ligne électrique enterrée. Il y a eu une servitude de passage pour des canalisation et une ligne électrique pour l'aménagement de la station d'épuration. Concernant les aspects environnementaux, il est prévu, après l'obtention du permis, l'implantation d'une haie, une clôture et un aménagement paysager.
- Jean Paul Faure pense que le prix de l'électricité va baisser, contredit par plusieurs participants dont Alain Berhault. Cette opportunité sera favorable aux habitants de la commune. Jérôme Roux indique qu'il faut communiquer sur la stabilité des prix.
- Pour la restitution en fin de période de trente ans, Alain Berhault recommande de faire certifier l'état initial par huissier de justice.

Adoptée à l'unanimité.

4 - Chapelle (Chemin de la Vierge) – Proposition d'achat

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que la chapelle sise Chemin de la Vierge, cadastrée B 35 est à vendre. M. Jean-Marie SAUTEL, conseiller paroissial pour les affaires économiques, lors de sa visite sur la commune, a proposé de vendre la parcelle B 35 à la commune au prix de 68 000 €, prix confirmé par mail du vendredi 5 juillet.

Discussion :

- Il est important d'acheter ce ténement.
- Il ne faut cependant pas mettre une telle somme.
- La proposition de M. Sautel d'équiper l'église en chauffage électrique à un coût important (30000 € annoncés) est discutée sur son opportunité (d'autant plus que la commune devra payer l'électricité) et sur son coût. Il est suggéré que ce projet soit abandonné et cette somme vienne en diminution du prix demandé. Si l'on « coupe la poire en deux » sur la somme annoncée pour le chauffage, le prix pourrait être de 53000 €.
- Il est suggéré de consulter d'autres personnes : Yanick Boni, représentant la communauté catholique de Roche Saint Secret Beconne, le père Rivière, curé de la paroisse, voire de demander un rendez-vous à l'évêché.
- Il est décidé d'attendre que M. Sautel reprenne contact.

Délibération repoussée

5 – Décision budgétaire modificative n° 1 sur le Budget Annexe Eau et Assainissement 2024

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de régulariser les amortissements, il convient de faire une décision modificative Sur le Budget Eau et Assainissement 2024.

Section d'investissement :
Dépenses d'investissement : 040 - 1391 (Subventions d'équipement) : + 10€
Recettes d'investissement : 040 – 28156 (Matériel spécifique d'exploitation) : + 1 450€
Recettes d'investissement : 021 – 021 (Virement de la section d'exploitation) : - 1 440€

Section de fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement : 042 – 6811 (Dotation aux amortissements) : + 1450€
Dépenses de fonctionnement : 023 – 023 (Virement à la section d'investissement) : - 1 440€
Recettes de fonctionnement : 042 – 777 (Subventions d'investissement virée au résultat) : + 10€

Adoptée à l'unanimité

6 – Tour d'Alençon – Lancement d'une consultation pour une étude de diagnostic et un marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire explique qu'afin d'élaborer les documents nécessaires à la consultation, la commune a sollicité l'appui technique du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales qui, pour cela, est entré en contact avec l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Drôme, la CRMH (Conservation Régionale des Monuments Historiques) Auvergne-Rhône-Alpes et la Conservation Départementale de la Drôme (Département de la Drôme). A l'issue de ces différents contacts, les documents ont été élaborés (règlement de consultation, CCTP, CCAP).

Ces différents documents visent à choisir un architecte du patrimoine ou un groupement intégrant un architecte du patrimoine qui aurait les missions suivantes :

- Mise en place, en tranche ferme, d'une étude de diagnostic destinée à établir un état des lieux des pathologies du bâtiment et à proposer un scénario de restauration qui soit compatible avec les finances de la commune ;
- Mise en place, en tranche optionnelle, d'une mission de maitrise d'œuvre destinée à conduire les travaux décidés à l'issue de la phase de diagnostic et en accord avec la CRMH.

Le financement de cette étude de diagnostic pourra faire l'objet de demandes de subventions qui seront déposées, à l'issue de la consultation, auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et du Département de la Drôme.
Une demande de dérogation du taux de 80% au titre de l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales sera également déposée pour l'ensemble des phases du projet (étude et travaux) auprès du Préfet de la Drôme.
Le Conseil municipal sera à nouveau consulté sur le choix du prestataire et le plan de financement de l'opération à l'issue de la consultation.

Discussion :
Si on diffère ce chantier, la tour se dégradera encore plus, il faut le lancer dès à présent.
Il est nécessaire de prévoir un meilleur accès au monument. Yves Chauvin indique que le propriétaire d'une parcelle permettant un accès suffisamment facile au lieu, Serge Charpenel, a été contacté et est d'accord pour laisser un droit de passage sur sa parcelle.
Adoptée à l'unanimité

7 – Questions diverses

1. Mathilde MUNOS (Agent technique communal) sera vraisemblablement en arrêt maladie jusqu'en septembre. En remplacement, il a été embauché, pour 21 heures hebdomadaires, M. Anthony ORLANDUCCI. Son implication et son travail sont jusqu'alors très satisfaisants.
Alain Berhault demande qu'il enlève les herbes et les ronces dans le caniveau partie gauche de la route de Nyons à partir du chemin de la Vierge.

2. La centrale villageoise de la Lance, pour évaluer le potentiel d'habitants intéressés par de l'autoconsommation collective, propose qu'une demande de manifestation d'intérêt soit soumise aux habitants de la commune. Il présente le projet de texte qui sera diffusé par flash info et Panneau Pocket et mis sur le site internet de la commune. A mettre sur les flashs info d'août et d'octobre (rappel)

3. Remplacement des projecteurs éclairant le clocher de l'église : actuellement trois projecteurs sodium de 500W. Consommation importante à réduire ou supprimer.

Trois solutions :

1°) Remplacer par des projecteurs LED. Etant donnés les devis du SDED, la subvention du SDED et l'estimation d'économie de consommation : si 3 LED : amortissement entre 9 et 12 ans ; si 2 LED : amortissement entre 5 et 7 ans selon le prix de l'énergie

2°) Supprimer les projecteurs et mettre une guirlande LED alimentée par photovoltaïque

3°) Supprimer les projecteurs

Discussion : laisser un seul projecteur ? Eventuellement en biais

Un bien placé serait bien.

Etudier guirlande et 1 seul projo.

4. Proposition par le SDED de la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques. Pas de précision sur le montant des investissements. Prise en charge par le SDED d'un appui technique et d'une subvention de 50% dans la limite de 10 000 € par période de 2 ans.

Discussion : les voitures électriques sont en perte de vitesse, c'est installation pas nécessaire à court terme.

5. Après la visite de MM. Théraube et Bastien du service des routes du département, il a été décidé de tester un dispositif ralentisseur à l'entrée sud du village à partir de septembre 2024 : un radar pédagogique enregistrant les vitesses pendant une semaine, puis une chicane provisoire avec le même radar pédagogique pour évaluer l'impact de la chicane. Premier emplacement testé : entre les parcelles B492 et B520 (propriété de la commune) d'autres pourront être testés. Pour la mise en place sur le moyen terme d'une chicane avec balises J11 et à plus long terme création d'un terre-plein central.

Il y a une discussion sur la pertinence des dispositifs ralentisseurs qui se traduisent par un inconfort des conducteurs.

6. Lors de l'assemblée générale de l'A.C.C.A., il a à nouveau été demandé de pouvoir aménager le chemin du Pas de la Croix. L'ACCA est prête à le nettoyer et l'aménager. Il y a un accord de principe du conseil, sous réserve de vérifier que c'est un chemin rural. Il est nécessaire d'organiser une réunion avec la municipalité, l'A.C.C.A. et les riverains du chemin de l'Adret.

7. Il est demandé de faire nettoyer la parcelle achetée à Mme. Brieule par l'agent communal plutôt que de recourir à une entreprise extérieure.

Fin du Conseil Municipal : 20h05

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux